Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260305-2026_03_32-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 03 - 32** - Séance du 05 mars 2026

En exercice : **20**

Présents : **16**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Date de la convocation : **19 février 2026**

Date de l'affichage : **19 février 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi cinq mars** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Nathalie LE DÉVÉHAT, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Dominique RICHARD ; Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR ; Caroline GAVARD.

Excusée : Aurélie de la MOTTE ROUGE

Absents : Anne-Sophie DESMOTS ; Léonce GUIÉNO ; Jérôme MARQUET

Secrétaire de séance : Delphine COËTMEUR

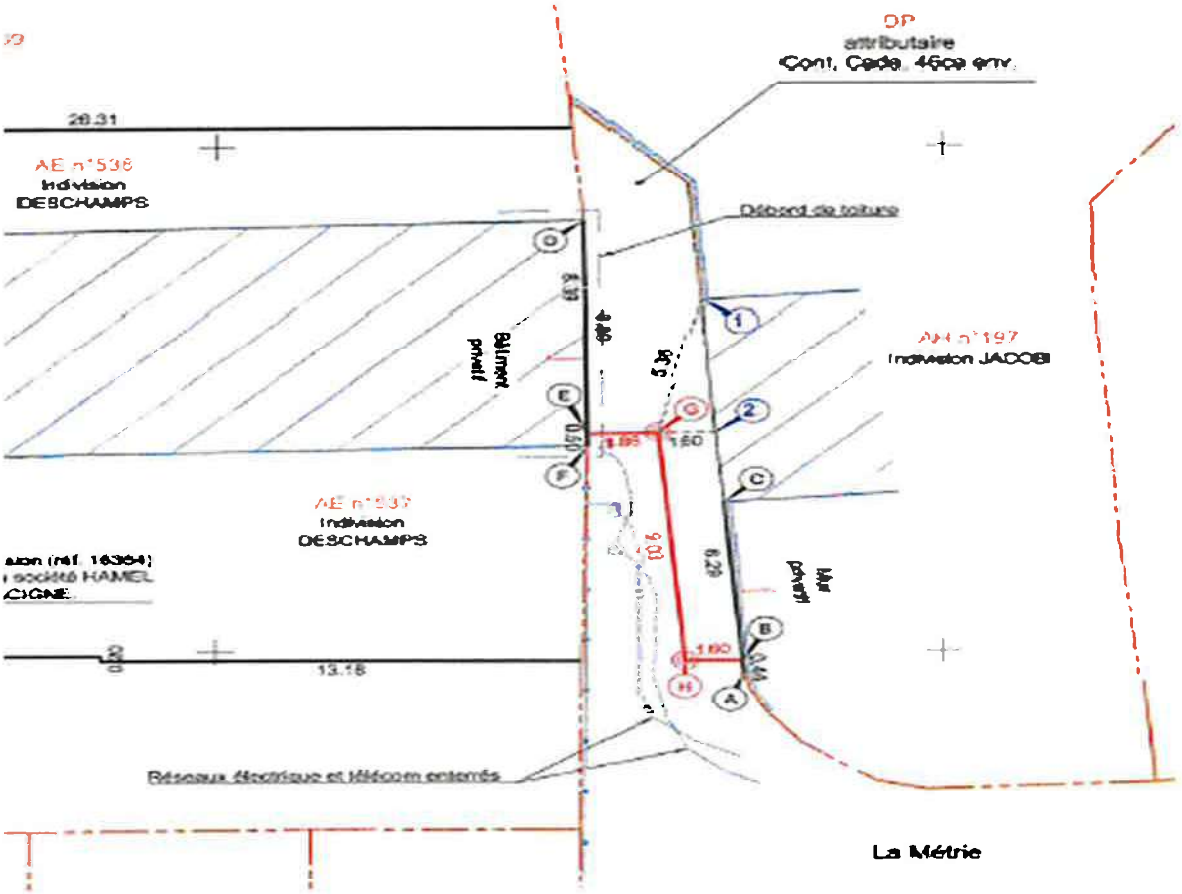
DECLASSEMENT D'UN DELAISSE COMMUNAL – LA METRIE

M. Le Maire présente la demande de M. et Mme Jacob résidents au n°10 allée du parc afin d'acquérir un délaissé communal le long de leur maison ayant pour but d'y réaliser une isolation de leur maison par l'extérieur et l'implantation d'une pompe à chaleur.

Il est précisé que cet espace est difficile d'accès pour son entretien et inutilisé du public.
Une enquêté réseau a été réalisée et aucun réseau public ne passe à cet endroit.

Le bornage a été réalisé et la surface précise de cette parcelle représente 46 m².

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260305-2026_03_32-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Constate la désaffectation à l'usage du public de cette parcelle.
- Décide de procéder au déclassement du domaine public communal de cette parcelle.
- Décide de son incorporation dans le domaine privé communal, conformément à l'article L. 2141- 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents en vue de la réalisation de cette opération et se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Delphine COËTMEUR

Le Maire
Laurent PRIZÉ